

International Joint  
Commission Canada and  
United States

The Rt. Hon. Herb Gray, P.C., C.C.,  
Q.c. Chair, Canadian Section



Commission mixte internationale Canada et  
États-Unis

Le très hon. Herb Gray, C.P., C.C., c.r.  
Président, Section canadienne

Le 31 juillet 2006

L'honorable Peter Gordon MacKay, C.P., député  
Ministre des Affaires étrangères  
125 promenade Sussex  
Ottawa, ON K1A 0G2

Monsieur le ministre,

Conformément au rôle qui lui a été conféré dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (1978), modifié par le Protocole de 1987, et à la demande présentée par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la Commission mixte internationale (la Commission) a terminé l'examen de la deuxième étape du Plan d'assainissement (PA) de la baie Thunder (Ontario). Vous trouverez en annexe les commentaires de la Commission.

La Commission a eu la satisfaction de constater qu'une approche écosystémique avait été appliquée au rétablissement et à la protection des utilisations bénéfiques dans le secteur préoccupant (SP) de la baie Thunder. Le remplacement d'environ 48 000 mètres carrés d'habitat nouveau ou altéré prouve aussi que des progrès ont été réalisés. Dans l'ensemble, la Commission pense cependant que le rapport de la deuxième étape du PA ne satisfait pas entièrement aux exigences de l'annexe 2 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui sont prescrites aux alinéas 4 d)(iii), (iv), (v), et (vi). D'autres mesures sont nécessaires pour que la Commission soit en mesure d'évaluer si les mesures d'assainissement sont adéquates pour rétablir les utilisations bénéfiques dans le SP, notamment :

/2

[www.ijc.org](http://www.ijc.org)

1. Entreprendre de nouvelles études et élaborer un plan de gestion visant la contamination résiduelle des sédiments qui excède la concentration minimale avec effet des Lignes directrices sur la protection et la gestion de la qualité des sédiments aquatiques en Ontario;
2. Mieux évaluer et prendre en main la relation entre la contamination résiduelle et la prévalence persistante de tumeurs ou d'autres déformations chez le meunier noir;
3. Assurer une surveillance et recueillir de meilleures données en vue du rétablissement de l'habitat du poisson et des autres espèces sauvages ainsi que de l'amélioration de l'écosystème de ces peuplements de poissons et d'espèces sauvages;
4. Terminer la sélection des mesures d'assainissement.

Conformément à sa politique actuelle, la Commission a l'intention de diffuser ces commentaires au public.

Une lettre semblable a été envoyée à la Secrétaire d'État des États-Unis par le président de la Section américaine de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes sincères salutations.



Le très honorable Herb Gray, C.P., C.C., c.r.

Pièce jointe : Examen de la deuxième étape du PA de la baie Thunder

c. c: Pradeep Khare, directeur général, Région de l'Ontario, Environnement  
Canada  
Michael Williams, sous-ministre adjoint, ministère de l'Environnement de  
l'Ontario